



Challenge First 31.7

Notice to Competitors

Number: 09

Décision du comité de course sans instruction

Source: Race Committee

Venue: Antibes

Published: 11 Jun 16:17

Notice:

le bateau EDEN (FRA 34788) a informé le comité de course le 10 juin à 22h38, qu'il avait été dans l'obligation de mettre son moteur en propulsion de marche arrière pendant 1 minute au passage de la Tourelle de la Fourmigue de Borne après avoir talonné sur cette dernière. Le moteur a ensuite été coupé et le bateau a pu contourner la tourelle à la voile normalement. Le comité considère que la règle 19.8 des IC a été satisfaite et ne pénalise pas le bateau EDEN pour la course 5